



## ALL THE DETAILS • POUR EN SAVOIR PLUS

Newsletter for the members of the Association of Justice Counsel  
Bulletin d'information à l'intention des membres de l'Association des juristes de Justice

Vol. 2, No. 26, December 22, 2009

Vol. 2, No. 26, 22 décembre 2009

### Partial Lifting of LPM Staffing Freeze: Short term gain, long term pain?

At first glance, the Deputy Minister's announcement last Friday of a partial lifting of the Department of Justice staffing freeze is reason for guarded optimism. Career advancement from the LA1 to LA2A levels generally looks to be loosened somewhat. For now. Not so for those who aspire to and within the senior complement. Those DOJ opportunities remain slashed by the Law Practice Model. Indeed, they appear to be gone for good, as do many others at the LA2A level. So, while the relaxation of the staffing freeze will cool the current and universal anger over the 12.5 million cut to our salaries, many are still asking: is this short term gain, long term pain?

Make no mistake, the Association welcomes news of the pull-back from the staffing pause. However, this measure is simply not enough. More to the point: it is merely a treatment to the symptom. The real problem is the arbitrary staffing percentage targets imposed under the LPM. On those sheer numbers alone, the possibility of progression beyond the LA2A level is non-existent for the vast majority. In other words, at the end of the day, this latest announcement may be a short term gain, but the long term career pain remains.

Until this changes, the Association will continue to be dead-set against the LPM. On behalf of all our hard working and devoted lawyers, we are committed to advocating and raising public awareness of this issue in 2010, and its negative impact on the broader administration of justice.

### Levée partielle du gel de la dotation en personnel imposé par le MPD : un gain à court terme, un mal à long terme?

De prime abord, il est permis d'afficher un optimisme prudent à la suite de l'annonce, vendredi dernier, du sous-ministre, dans le cadre de laquelle il nous faisait part de la levée partielle du gel de la dotation en personnel au ministère de la Justice. En général, il semble que l'avancement professionnel du niveau LA1 à LA2A soit maintenant plus facile, du moins pour l'instant. Or, ce n'est pas le cas de l'effectif des postes seniors ou de ceux et celles qui aspirent à en faire partie. Le modèle de pratique du droit réduit considérablement ces débouchés au sein du MJ. En fait, ces débouchés ont tout simplement disparu, comme bon nombre d'autres débouchés au niveau LA-2A. Ainsi, bien que l'atténuation du gel de la dotation en personnel apaise la colère universelle suscitée par les coupures de 12,5 millions de \$ appliquée à nos salaires, bon nombre se demandent encore s'il s'agit d'un gain à court terme qui deviendra un mal à long terme.

Ne nous y trompons pas; l'Association accueille favorablement la fin de la pause en matière de dotation. Toutefois, cette mesure est tout simplement insuffisante. Qui plus est, ce n'est qu'un traitement contre le symptôme. Ce sont les pourcentages cibles que le MPD impose arbitrairement aux activités de dotation en personnel qui constituent le véritable problème. Sur le seul fondement de ces chiffres, la vaste majorité des membres n'ont aucune possibilité de progresser au-delà du niveau LA2A. En d'autres termes, tout compte fait, cette dernière annonce peut se révéler un gain à court terme, mais à long terme l'atteinte à notre progression de carrière demeure.

À moins d'un revirement de situation, l'Association continuera de s'acharner contre le MPD. Au nom de tous nos avocats dévoués qui travaillent fort, nous sommes résolus à plaider contre le MPD en 2010, d'une part, et à sensibiliser le public à cette question et à ses effets négatifs sur l'administration générale de la justice.